

NOTE DE SERVICE

Date : Le lundi 16 mai 2011

Destinataires : Membres détaillants et fournisseurs de l'ACIV

Expéditrice : Janet O'Connell, directrice exécutive

Objet : Nominations au conseil d'administration de l'ACIV

Le comité de candidatures de l'ACIV a la responsabilité de présenter aux membres de l'ACIV une liste d'administrateurs éventuels afin d'assurer l'excellence et la vision de la gouvernance de l'Association. Le comité de candidatures entame par la présente le processus de mise en candidature.

Nous informons les membres que les administrateurs suivants quitteront le conseil d'administration : M. Pete Lilly, Sweet Pete's Bike Shop, et M. David Gooch, Gooch Bicycle and Hobby Shop. Le conseil les remercie de leur contribution et leur souhaite beaucoup de succès.

Nous avisons les membres du renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une durée de deux ans : M. Charles Russell, Rocky Mountain Bicycles, M. Lutz Brode, Mica Sports, et M. Kevin Senior, Bow Cycle.

Les membres peuvent obtenir un exemplaire des règlements de l'ACIV décrivant le processus de mise en candidature à l'article V11, section 2, *MISE EN CANDIDATURE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE CANDIDATURES*, qui se lit comme suit :

SECTION 2 MISE EN CANDIDATURE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE CANDIDATURES

- a. Le conseil d'administration doit nommer chaque année un comité de candidatures, présidé par le président sortant du conseil d'administration et comprenant le président du conseil d'administration, un autre ancien président du conseil d'administration et deux autres membres votants de l'Association qui ne peuvent être nommés.

Responsabilités du comité de candidatures :

- b. Les responsabilités du comité de candidatures sont énoncées dans le mandat établi de temps à autre par le conseil d'administration, responsabilités qui comprennent entre autres la proposition de candidats aux élections du conseil d'administration conformément au mandat défini par le conseil d'administration.

Procédure de mise en candidature :

- c. Au moins 120 jours avant l'assemblée générale annuelle de l'Association, le comité de candidatures doit demander par écrit aux membres de proposer des candidats admissibles aux postes d'administrateurs à combler. Un processus de demande sera indiqué aux administrateurs éventuels.
- d. Les demandes soumises au conseil d'administration doivent être signées par le candidat et être reçues au moins 90 jours avant l'assemblée générale annuelle de l'Association.
- e. La liste des candidats proposés aux postes d'administrateurs est présentée à tous les membres votants au moins 60 jours avant l'assemblée générale annuelle de l'Association.

- f. D'autres propositions de candidats, signées par au moins cinq membres votants, peuvent être soumises au comité de candidatures au moins 45 jours avant l'assemblée générale annuelle de l'Association.

Élection des administrateurs :

- g. Advenant la réception d'autres propositions de candidats par l'Association, le vice-président / secrétaire-trésorier doit, au moins 30 jours avant l'assemblée générale annuelle de l'Association, transmettre par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique des bulletins de vote aux membres admissibles. Les bulletins de vote doivent indiquer clairement, par ordre alphabétique, le nom des candidats aux postes à combler, et le nombre d'administrateurs à élire aux postes à combler.
- h. Le président du conseil d'administration doit, au moins 10 jours avant l'assemblée générale annuelle de l'Association, nommer trois (3) examinateurs parmi les membres votants de l'Association autres que les membres du conseil d'administration et des candidats aux élections au conseil d'administration.
- i. Chaque membre admissible a droit à un vote pour chacun des postes à combler au conseil d'administration. Les administrateurs seront déclarés élus en fonction de la majorité des votes par la poste, après vérification par les examinateurs. Les bulletins de vote doivent être renvoyés à l'Association au moins 10 jours avant l'assemblée générale annuelle de l'Association.
- j. À l'assemblée générale annuelle de l'Association, le vice-président / secrétaire-trésorier annoncera le résultat de l'élection, ou l'acclamation si aucun autre candidat n'est proposé.

**CRITÈRES ET FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE COMME ADMINISTRATEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Le comité de candidatures tiendra compte des critères suivants dans son évaluation des candidats éventuels à la nomination comme représentants membres au sein du conseil d'administration de l'ACIV.

L'ACIV recherche des candidats...

- ... qui possèdent de l'expérience en gestion commerciale à titre de cadre supérieur.
- ... en mesure d'exercer au moins un mandat de deux ans et au plus trois mandats de deux ans.
- ... qui pourraient éventuellement être président de l'ACIV.
- ... qui possèdent de l'expérience au sein d'un environnement où le rôle du conseil d'administration est axé sur l'établissement de politiques et d'une direction stratégique.
- ... qui peuvent assumer les responsabilités des comités de l'ACIV.
- ... qui travaillent bien en équipe et contribuent en partageant leurs opinions rationnelles tout en acceptant et en appuyant les décisions prises par le conseil d'administration.
- ... qui ont déjà travaillé avec des membres diversifiés et comprennent les enjeux liés au cyclisme.
- ... en mesure de consacrer le temps et les ressources nécessaires pour faire partie du conseil d'administration et des comités, pour assister à l'assemblée générale annuelle et au salon professionnel et pour représenter l'ACIV tel qu'il est demandé.

NOM DU CANDIDAT : _____

POSTE : _____

ENTREPRISE : _____

ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU SEIN DE L'INDUSTRIE DU VÉLO : _____

TÉLÉPHONE : _____

TÉLÉCOPIEUR : _____

COURRIER ÉLECTRONIQUE : _____

SIGNATURE : _____

Chaque candidat est tenu de joindre un texte dactylographié de 200-250 mots décrivant au comité de candidatures son expérience et ses compétences en ce qui a trait aux critères énumérés ci-dessus.

Les formulaires de mise en candidature remplis, accompagnés du résumé personnel, doivent être acheminés à l'ACIV d'ici le **15 juin 2011** aux soins de :

Janet O'Connell, directrice exécutive
Association canadienne de l'industrie du vélo
202, rue Church, CP 72, Keswick ON L4P 3E1
Télec. : 866.898.3320
CÉ : joconnell@btac.org

Membres du comité de candidatures 2011-2012

Président du comité de candidatures :
M. Pete Lily, président sortant et trésorier
Sweet Pete's Bike Shop, Toronto, ON

Membres :

M. Jean Cloutier, président de l'ACIV
Outdoor Gear Canada, St-Laurent, QC

M. Rick Snyder, administrateur sortant
Mikes Bike Shop, Dieppe, N.-B .

M. Garry Norkum, administrateur
Cyclepath, Kelowna, C.-B.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACIV 2010-2011

Président

M. Jean Cloutier
Outdoor Gear Canada
St-Laurent, QC

[Termine la deuxième année d'un mandat de deux ans]
(Membre fournisseur)

Vice-présidents

Kevin Senior
Bow Cycle
Calgary, AB

[Termine la deuxième année d'un mandat de deux ans]
(Membre détaillant)

M. Lutz Brode
Mika Sports Canada Ltd.
Bracebridge, ON

[Termine la deuxième année d'un mandat de deux ans]
(Membre fournisseur)

Secrétaire et trésorier

M. Pete Lilly
Sweet Pete's Bike Shop
Toronto, ON

[Termine la deuxième année d'un mandat de deux ans]
(Membre détaillant)

Administrateurs

M. David Gooch
Gooch Bicycle and Hobby Shop
Winnipeg, MB

[Termine la deuxième année d'un mandat de deux ans]
(Membre détaillant)

M. Garry Norkum
Cyclepath Kelowna
Kelowna, C.-B.

[Termine la première année d'un mandat de deux ans]
(Membre détaillant)

M. Charles Russell
Rocky Mountain Bicycles
Delta, C.-B.

[Termine la deuxième année d'un mandat de deux ans]
(Membre fournisseur)

M. John Williams
Norco Performance Bikes
Port Coquitlam, C.-B.

[Termine la première année d'un mandat de deux ans]
(Membre fournisseur)